ICI
ON AIME
RÉDUIRE LES
DÉCHETS

PRÉVENTION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



RAPPORT ANNUEL 2025

DANS LE 23
ON RÉDUIT

ENSEMBLE, RÉDUISONS NOS DÉCHETS.

évolis 23 | SICTOM DE CHENERAILLES | CREUSE GRAND SUD | Marche Combraille | Creuse Sud-Ouest | Creuse confluence

Avec le soutien de
Région Nouvelle-Aquitaine

ÉDITO

Nous entamons dorénavant la seconde année de fonctionnement suite au transfert des compétences prévention et traitement des déchets à Evolis 23.

Nous observons déjà une réduction sensible avec une baisse de 2% des Ordures Ménagères par rapport à 2024. L'objectif reste ambitieux car d'ici 2030, il faudra atteindre les 135 kg d'Ordures Ménagères par habitant pour correspondre aux attentes de la nouvelle unité de valorisation énergétique dont la construction est portée par Limoges Métropole, le Syded 87 et Evolis 23.

La réduction des ordures ménagères est un défi puisqu'elle constitue un changement d'habitude mais est indispensable pour un avenir plus respectueux de l'environnement.

Pour atteindre cet objectif, chacun doit avoir en tête un objectif commun: « dans le 23 on réduit ! »

Patrick ROUGEOT
Maire de Saint-Léger-Le-Guérétois
Président d'Evolis 23

SIGLES ET ACRONYMES

ADEME : Agence de l'Environnement et de la maitrise de l'Energie
CCES : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
CDT : Centre de tri
CEDLM : Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole
DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement
DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (Ordures Ménagères, déchets recyclables, verre et déchets collectés en décheterie)
DND : Déchets Non Dangereux
DNDI : Déchets Non Dangereux Non Inertes
ECT : Extension des Consignes de Tri
ENC : Encombrants
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
PLPD : Plan Local de Prévention des Déchets
PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
REC : Déchets Recyclables
SPGD : Service Public de Gestion des Déchets
SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

SOMMAIRE

p. 2 *Édito*
p. 2 *Glossaire*

1 : Périmètre et contexte

p. 4 Périmètre
p. 5 Contexte

2 : Prévention et communication

p. 7 Prévention
p. 9 Communication

3 : Tri, valorisation, traitement

p. 11 Tri et valorisation
p. 14 Traitement

4 : Budget

p. 18 Budget

p. 20
Synthèse globale
Territoire historique Evolis 23 et territoires 2025

PARTIE 1
PÉRIMÈTRE ET CONTEXTE

1. Périmètre

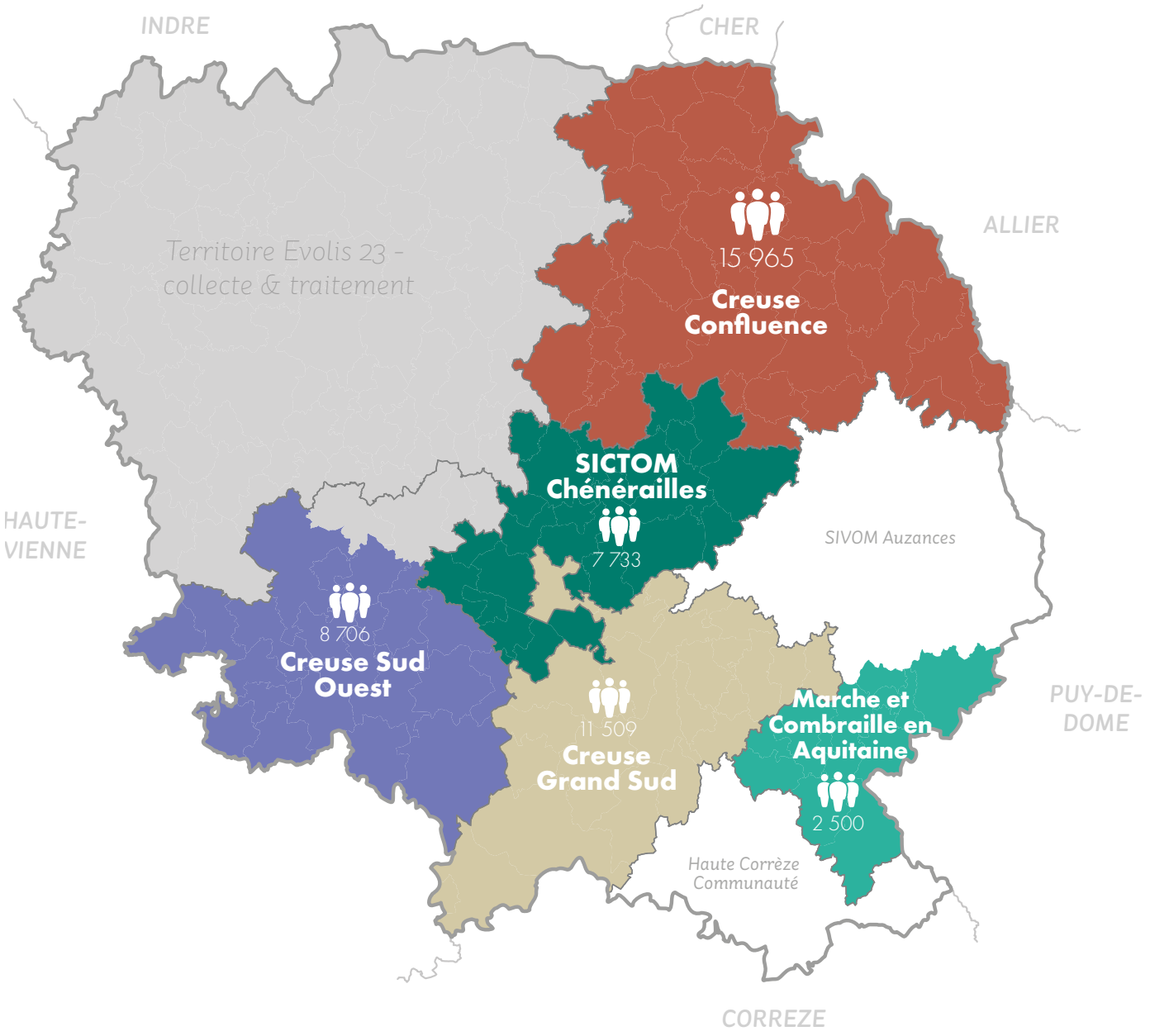
Dans le 23, on réduit ses déchets !

C'est la devise adoptée par les territoires creusois (Creuse Sud-Ouest, Creuse Grand Sud, Creuse Confluence, le SICTOM de Chénérailles et une partie de Marche et Combraille en Aquitaine) qui, depuis le 1er janvier 2024, ont rejoint le syndicat Evolis 23 sur la compétence prévention et traitement des déchets.

131 communes

5 EPCI

Les populations de référence sont les populations municipales insee 2022 applicables au 01/01/2025 soit 46 413 hab.



Territoire et infrastructures des EPCI 23 (Service Déchets, Evolis 23, 2025)

2. Contexte

2.1 - Les faits marquants de l'année

- Déploiement des **composteurs collectifs** et **animations sur le thème des biodéchets** avec le support d'un escape game pour l'ensemble des EPCI.

- Détournement de flux d'Ordures Ménagères de l'incinération vers l'enfouissement suite à des **explosions de bonbonnes de protoxyde d'azote** dans un four de l'incinérateur entraînant l'arrêt de ce dernier.

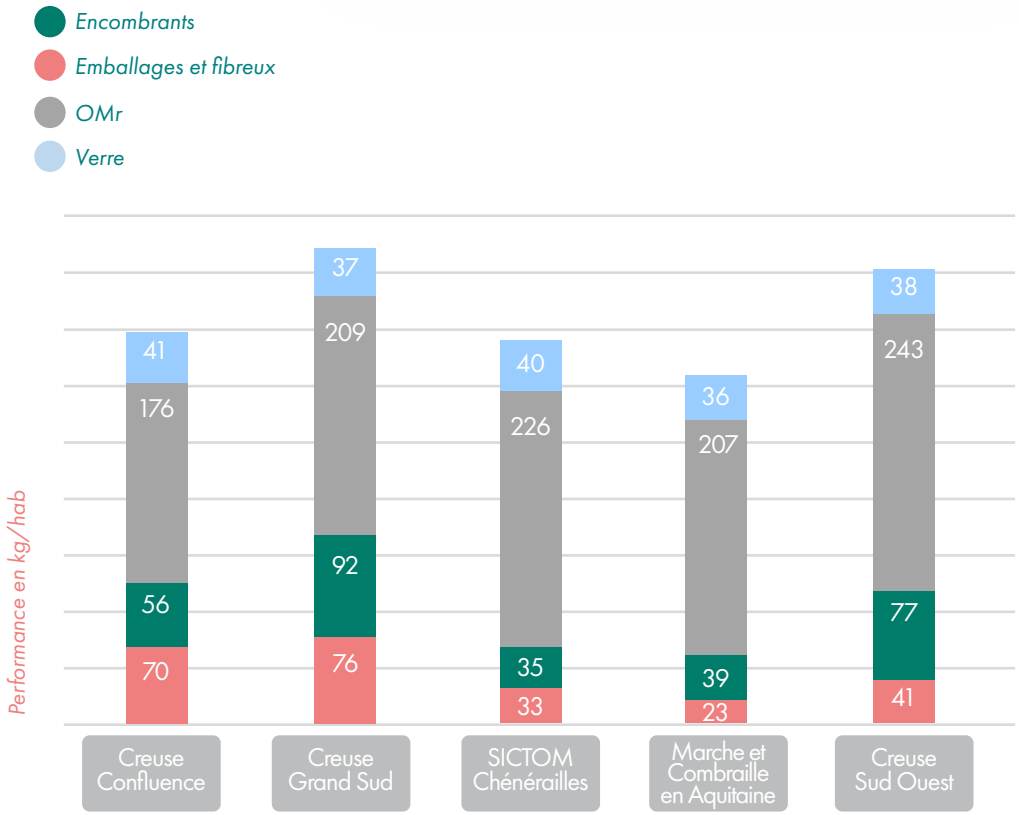


Animation biodéchet avec Escape Game, à Felletin le 25/07/25.

2.2 - Les indicateurs techniques

Objectif

135 kg/an d'OMr d'ici 2030.



2025

GLOBAL ensemble des EPCI

207 kg OMr — Objectif ↘ 135 kg d'ici 2030
↘ -2% par rapport à 2024

57 kg Emballages et fibreux — Objectif ↗ hausse, traduisant l'amélioration du geste de tri
↗ +4% par rapport à 2024

65 kg Encombrants — Objectif ↘ baisse, traduisant l'évolution des comportements
↘ -11% par rapport à 2024

39 kg Verre — Objectif ↗ hausse, traduisant l'amélioration du geste de tri
↗ +4% par rapport à 2024

PARTIE 2
PRÉVENTION DES DÉCHETS ET COMMUNICATION

1. Prévention des déchets

L'année 2025 a été l'année de l'approbation par tous les EPCI du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers (PLPDMA) commun et le début de plusieurs actions : installation de composteurs collectifs, animations diverses et mise à disposition gratuite de gobelets réutilisables pour les évènements du territoire.



1.1 - Animations et sensibilisations

- **21 animations scolaires** menées par un des 4 partenaires (CPIE, La Dynamo, Demain en Mains et Pépinière pour après).

346 élèves sensibilisés

- **14 animations Escape Game** sur les biodéchets : 10 réalisées par Evolis 23 et 4 par l'entreprise Trizzy, créatrice du concept.

576 personnes sensibilisées

- **1 intervention auprès d'une entreprise d'aides à domicile** réalisée par Evolis 23

7 professionnelles sensibilisées

- **5 animations** réalisées par les animatrices d'Evolis 23 dans le cadre de nettoyages de la nature.

87 élèves sensibilisés

- **2 animations en déchèterie** réalisées par les animatrices d'Evolis 23.

36 participants

- **10 inaugurations de composteurs partagés** par le partenaire Compost en Berry

88 personnes sensibilisées



Gouzon, 13/08/2025



Animation à Bourganeuf le 28/08/2025



Crocq, 27/07/2025



Felletin, 25/07/2025

1.2- Composteurs

- **374 composteurs individuels** ont été distribués (+10 par rapport à 2024)



Composteur collectif à Bourganeuf

- **23 points de compostage collectifs installés**

après un travail de recensement des besoins, de définition des emplacements et de dépôt des déclarations préalables nécessaires. 22 composteurs partagés (de quartier ou en pied d'immeuble) et 1 composteur d'établissement (au lycée agricole d'Ahun).



Composteur collectif à Evaux les Bains

1.3- Eco-manifestations

- **2 550 gobelets** prêtés. Des partenariats ont été noués avec l'ADAPEI et le SIAE pour la gestion et le lavage d'un stock de gobelets réutilisables. Ce service est proposé à tous les organisateurs d'évènements publics ou privés se tenant sur le territoire. Les gobelets sont disponibles sur 3 points à Jarnages, Ahun et Aubusson.



1.3- Broyage déchets verts

Une opération de collecte des sapins de Noël a été organisée sur les communes volontaires.

Les sapins, rapportés auprès des différents points de collecte, ont ensuite été broyés par un agent d'Evolis 23. Le broyat obtenu a été laissé à la commune, si elle le souhaitait. Dans le cas contraire, il a été récupéré par Evolis 23 pour alimenter les bacs à broyat placés sur les sites de compostage collectif.

214 sapins de Noël collectés

2 t de déchets verts collectés, broyés et valorisés



Opération de broyage à Saint Martial le Mont le 05/02/25

1.4- Perspectives

Ces actions se poursuivront en 2026 et de nouvelles en accord avec le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté, verront le jour, comme par exemple des interventions avec l'Escape Game biodéchets auprès des collégiens ou encore la tenue d'un concours zéro déchet via une application numérique.

2. Communication

Informer, sensibiliser et convaincre constituent des éléments clés de toute démarche de prévention. À ce titre, la communication joue un rôle central dans la diffusion et la valorisation des actions menées par les collectivités ; dans le but d'encourager progressivement un changement durable des comportements.

Evolis 23 pilote et coordonne les supports de communication de prévention des déchets. Evolis 23 conçoit les documents. Ce sont les communicants relais des EPCI qui diffusent ces supports et mettent leurs moyens à contribution pour faire rayonner les actions de prévention.



2.1- Pilotage

- Mise à jour **des supports de communication**. La charte graphique a été déclinée sur de nombreux supports de communication :

- Mise à jour **des outils d'aide à la coordination** : annuaire des EPCI (contacts)

- Création de **kits de communication** à destination des communicants relais des EPCI. Pour chaque action de prévention, un kit de communication est conçu afin de faciliter sa promotion à travers divers canaux. Ce kit comprend généralement :

• Une affiche (destinée à l'affichage en mairie par exemple) ;
• Un texte media (utilisable pour un article web, un communiqué de presse, etc.) ;
• Des visuels (adaptés aux réseaux sociaux, articles, signatures d'e-mail, etc.) ;
• Un mémo d'aide à la diffusion.

Ce kit est transmis en amont des évènements aux communicants relais pour diffusion. Le contenu peut être enrichi selon la nature et l'ampleur de l'action concernée.

2.2- Supports de communication & campagnes 2025

Conception et impression :

• Gobelets
• Habillage de stand (bâches, oriflamme, roll up) : Escape Game Zéro Déchet
• Déclinaison des supports sur le compostage (19 supports créés)

Création de kit communication pour :

• Les animations Escape Game
• Les gobelets
• Dossier du PLPDMA

Réseaux sociaux :

• Publications et relais facebook : 8







2.2- Perspectives

L'objectif de 2026 est de continuer le déploiement des éléments de communication, tout en élargissant peu à peu leur champ d'application.

Un focus sera fait sur l'action de prévention dédiée à la réduction des déchets verts, avec la mise en place d'outils spécifiques.

PARTIE 3
TRI, VALORISATION ET TRAITEMENT

1. Tri et valorisation

Suite au transfert de compétences, les contrats CITEO (éco-organisme de la filière des emballages ménagers et papiers graphiques) des cinq EPCI creusois concernés et celui d'Evolis 23 ont été regroupés en un seul ce qui, au-delà du gain financier pour les reprises matières, a permis d'en faciliter la gestion administrative.



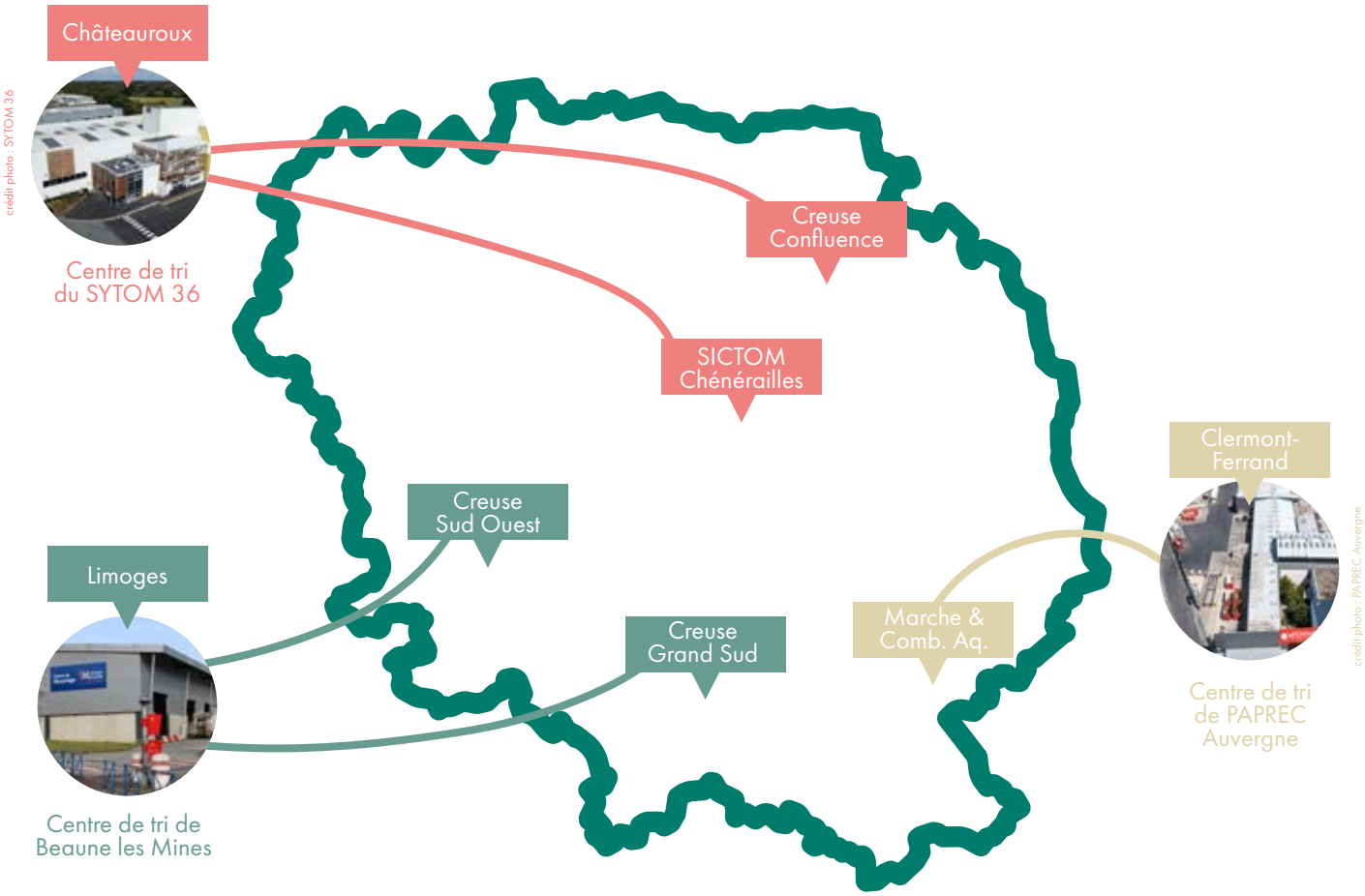
1.1 - Quantité d'emballages collectée

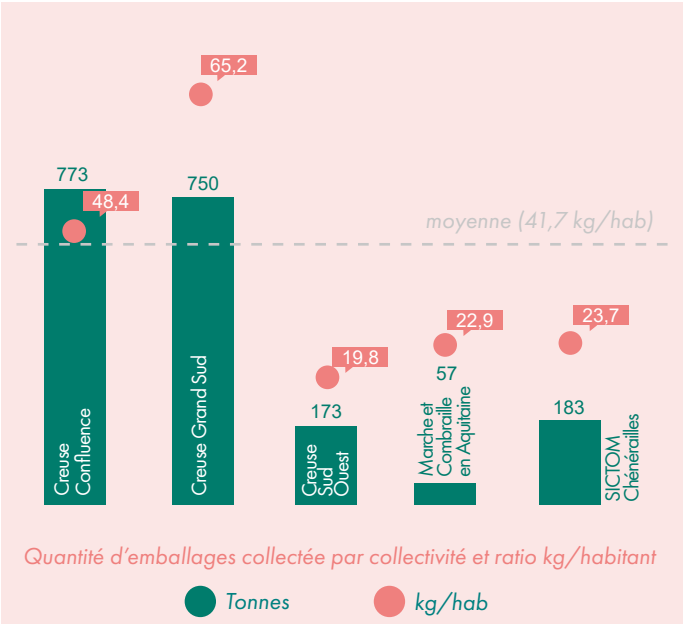
Dans le cadre des accords passés par les EPCI (entente intercommunales ou contrats) les unités de tri de leurs emballages ménagers ont été conservées pour chacun d'eux :

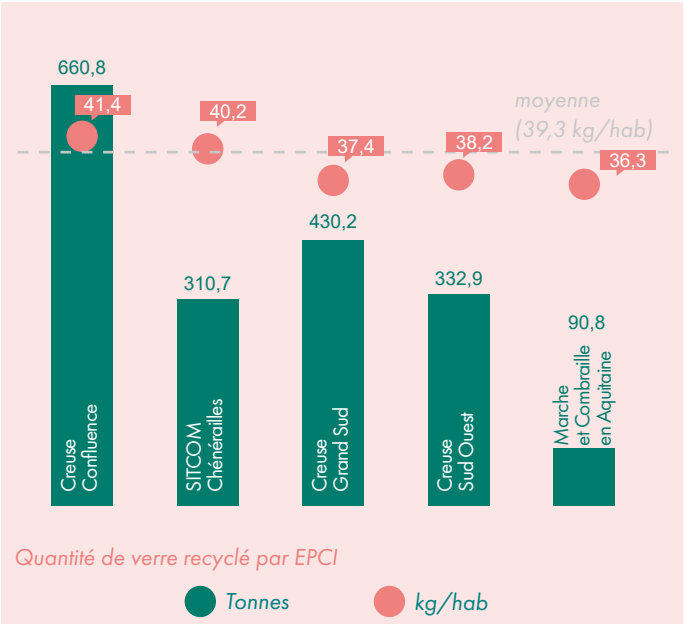
• Le Centre de tri du Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères de la région de Châteauroux (SYTOM 36) au Poinçonnet (exploitant PAPREC) pour **Creuse Confluence** et le **SICTOM de Chénérailles**. Leurs emballages collectés sont déposés au quai de transfert de Saint Silvain Bas le Roc et partent en mélange vers le centre de tri du Poinçonnet.

• Le centre de tri de Clermont-Ferrand (exploitant PAPREC) pour **Marche & Combraille en Aquitaine**.

• Le centre de Recyclage de Beaune-les-Mines exploité par Limoges Métropole pour **Creuse Sud Ouest** et **Creuse Grand Sud**.







1.2- **Quantités valorisées et destinations**

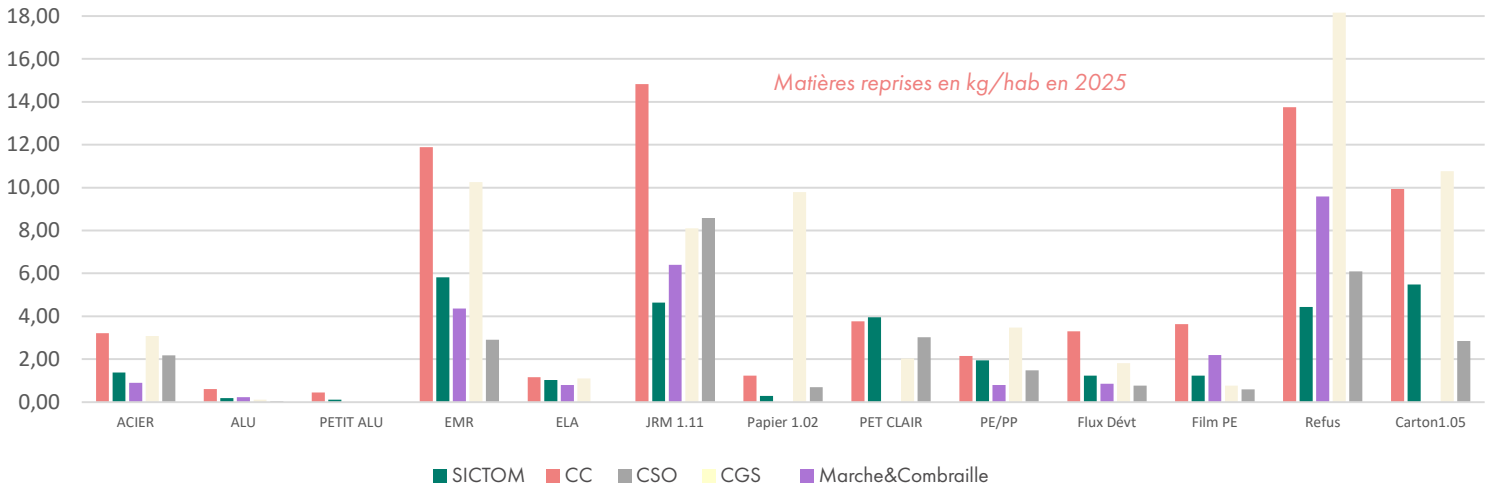
MATIERES, expédiées à partir des centres de tri	PRESTATAIRES ET USINES DE RECYCLAGE
Acier	HENAULT (87)
Aluminium	HENAULT (87)
Petit aluminium	Alunova (D) pour thermolyse via HENAULT (87)
Journaux Magazines Revues	NORSKE Skog Golbey (88)
Papier	SMURFIT Kappa (87)
Cartons	SMURFIT KAPPA par REVIPAC
Briques Tetra	LUCART SAS par REVIPAC
Les plastiques : films, bouteilles, flacons, pots plastiques en PE, PP, PET	VALORPLAST (usines dans les départements 01, 13, 21,42, 43, 55, 59, 60, 64, 68, 71, 78, 88 + 1 site à l'exportation, en Espagne
Flux développement *	CITEO : Trivosges Epinal SUEZ, Chavelot Citraval (88), Norpalplast Lesquin (59), Sarl Envt Mende (48),

**concerne environ 15% des plastiques récupérés : c'est une filière R&D (Recherche et Développement) pour développer les filières de recyclage des emballages plastiques.*

Chaque centre de tri dispose d'une unité de traitement de ses refus de tri. Ainsi, pour le centre de Recyclage de Beaune les Mines Limoges, les refus de tri de Creuse Sud Ouest et de Creuse Grand Sud sont valorisés à la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole.

Les refus de tri issus du centre de tri du Poinçonnet pour Creuse Confluence et le SICTOM de Chénérailles sont valorisés en Combustible Solide de récupération (CSR) à Chanceaux près Loches (PAPREC).

La totalité du verre est reprise par O-I France et recyclée sur le site de SIBELCO à Saint Romain le Puy.

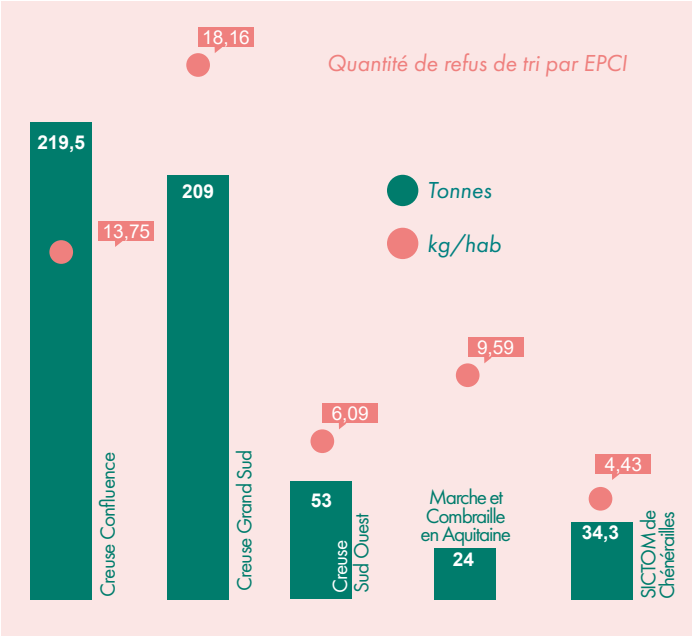


MATIERES kg/hab	Creuse Confluence	SICTOM	Marche& Combraille	Creuse Grand Sud	Creuse Sud Ouest
Acier	3,21	1,38	0,90	3,08	2,18
Aluminium	0,60	0,19	0,23	0,11	0,04
Petit alu	0,45	0,11	0	0	0
EMR	11,89	5,82	4,36	10,25	2,91
ELA	1,16	1,03	0,80	1,11	0
JRM 1.11	14,82	4,63	6,40	8,10	8,58
Papier 1.02	1,24	0,28	0	9,8	0,69
PET Clair	3,76	3,95	0	2,03	3,02
PE/PP	2,16	1,95	0,8	3,48	1,48
Flux Dév	3,30	1,24	0,85	1,81	0,76
Films PE	3,63	1,23	2,2	0,77	0,59
Refus	13,75	4,43	9,59	18,16	6,09
Carton 1.05	9,93	5,48		10,76	2,85
TOTAL (hors refus)	**56,15**	**27,29**	**16,54**	**51,3**	**23,1**

pas de reprise effectuée en centre de tri en 2025

1.4- **Refus de tri**

La part de refus en centre de tri est dans certains cas peu représentative. En effet, les refus sont affectés aux collectivités utilisatrices par le gestionnaire du centre de tri lors des évacuations au regard des caractérisations effectuées ponctuellement en **entrée** du site. Or, le process de tri lui-même peut être générateur de refus (fines, vitesse de tri non adaptée...).



2. Traitement des déchets collectés

Les cinq EPCI creusois concernés par le transfert de compétence ont vu leur exutoire de traitement passer sous la responsabilité directe d'Evolis 23, suivant les mêmes exutoires que pour le syndicat.
Les ordures ménagères sont ainsi traitées à la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole (CEDLM) et les encombrants, hormis pour Marche et Combraille en Aquitaine, à l'ISDND alveol à Peyrat de Bellac.

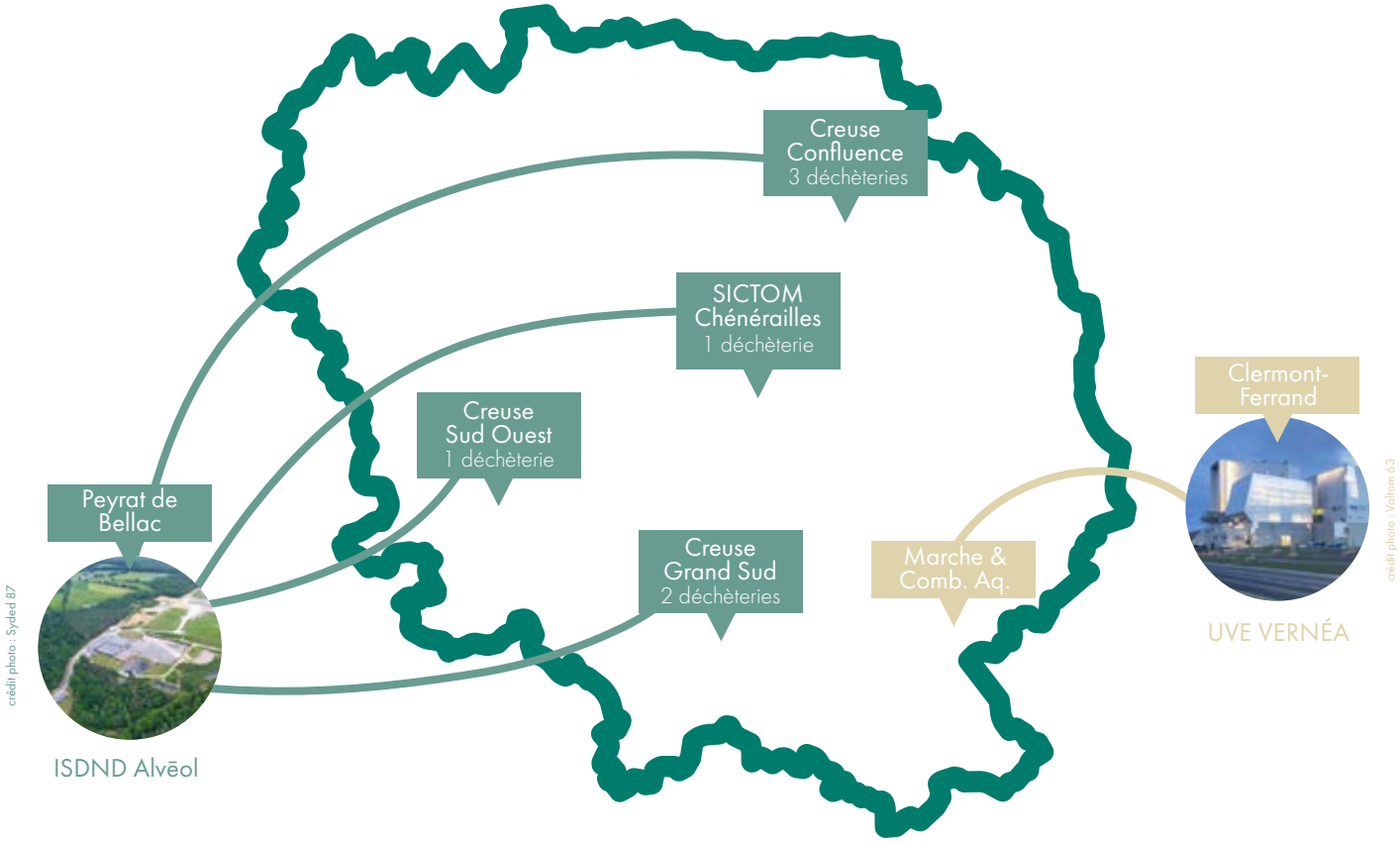


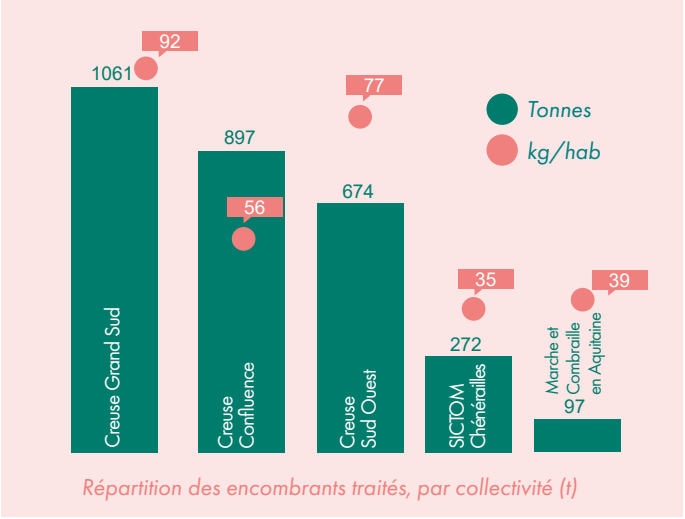
2.1- Les encombrants

L'ISDND alvēol, à Peyrat de Bellac (87), exploitée par SUEZ (par délégation de service public du SYDED) reçoit l'ensemble des encombrants des déchèteries du territoire (hors Marche et Combraille en Aquitaine), à savoir ceux des déchèteries de :

- Parsac, Budelière, Saint-Silvain-Bas-le-Roc (Creuse Confluence),
- Le Thym, Les Alluchats (Creuse Grand Sud),
- Saint-Dizier-Masbaraud (Creuse Sud-Ouest),
- Saint-Pardoux-les-Cards (SICTOM de Chénérailles).

Les encombrants de Marche et Combraille en Aquitaine déposés à la déchèterie de Giat (63) sont incinérés à l'Unité de Valorisation Énergétique VERNEA 63 à Clermont.





Répartition des encombrants traités, par collectivité (t)



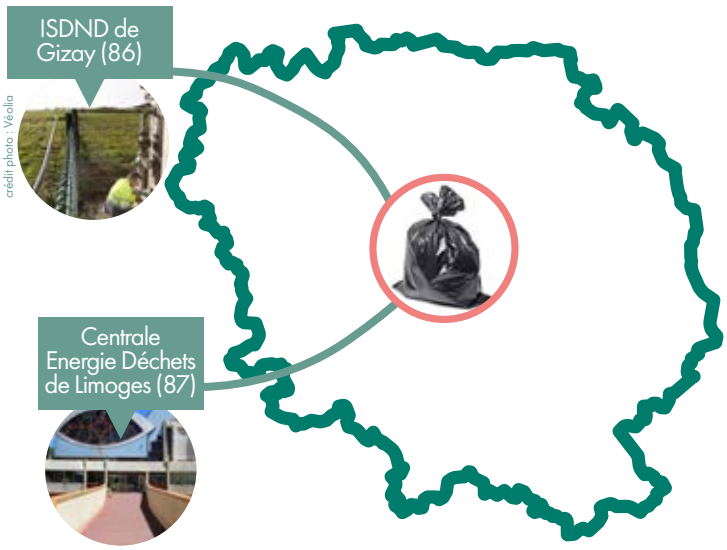


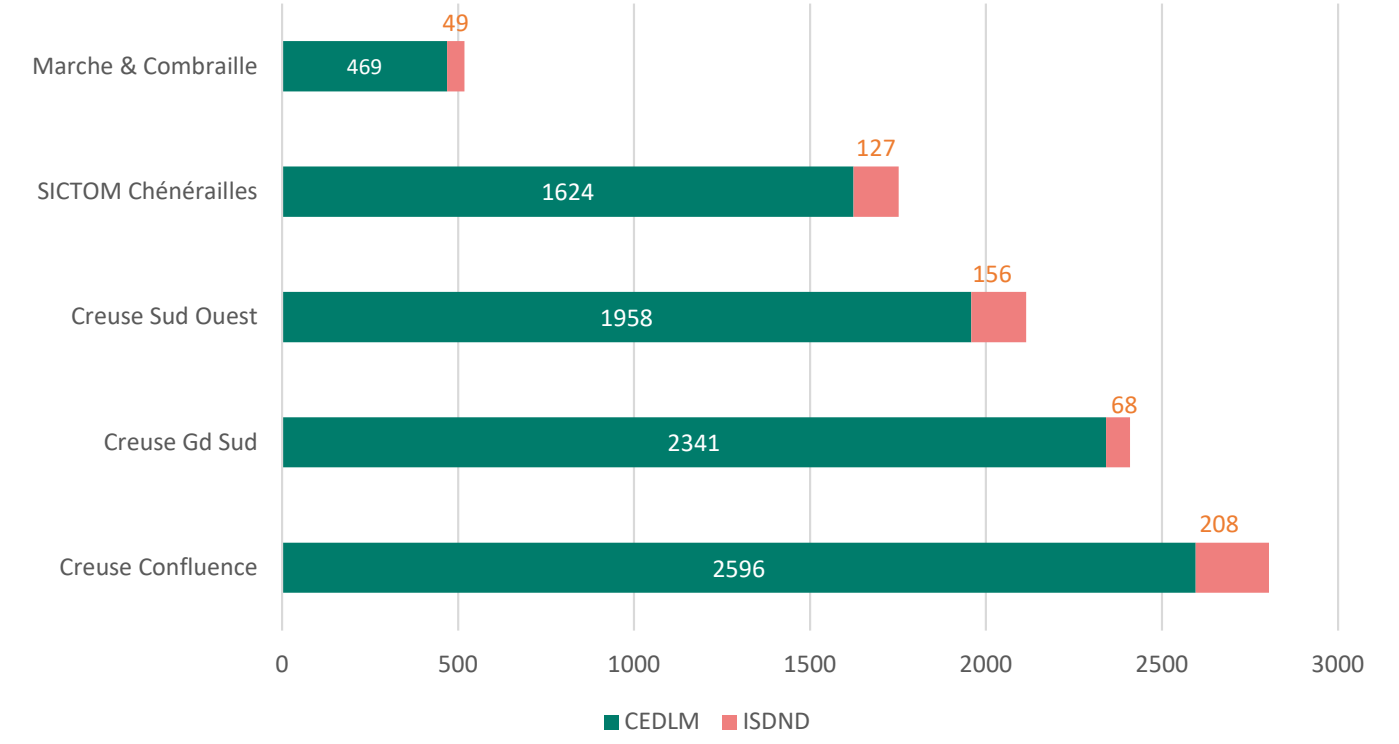
ci-dessus : Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole

2.2- Les ordures ménagères

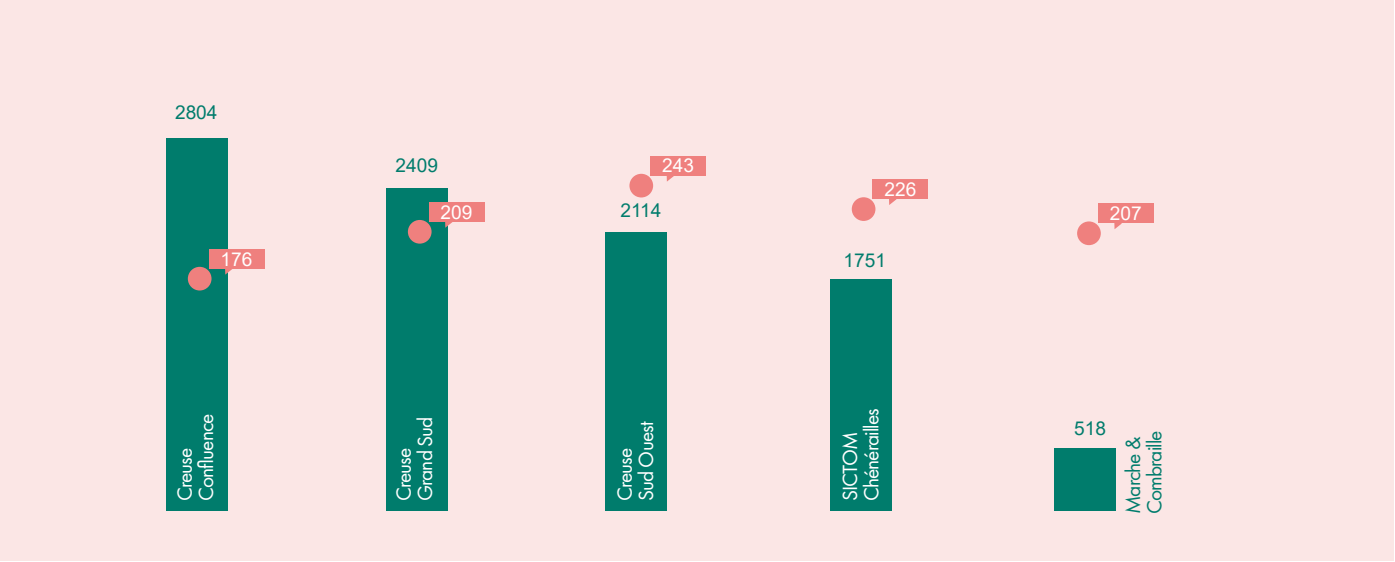
La **CEDLM**, à Limoges (87), exploitée par Veolia (par marché de prestation avec Limoges Métropole) traite l'**ensemble des ordures ménagères** ainsi que les **refus de tri** de recyclables du centre de recyclage de Beaune les Mines.

Il est à noter qu'en 2025, du fait d'**explosions importantes** au sein des fours d'incinération de la CEDLM liées à la présence de **bonbonnes de protoxyde d'azote**, l'accueil des ordures ménagères sur cette installation a pu être reporté vers l'ISDND de Gizay (86) pendant les travaux de réparation.





Répartition par collectivité des OM traitées

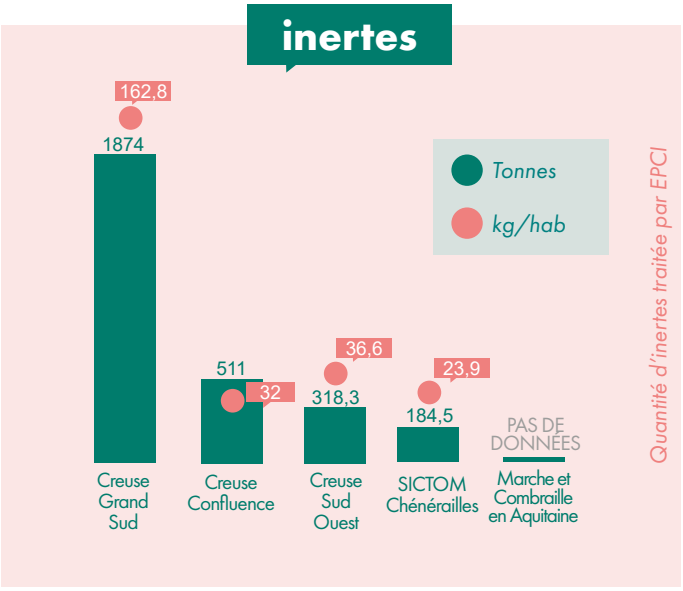


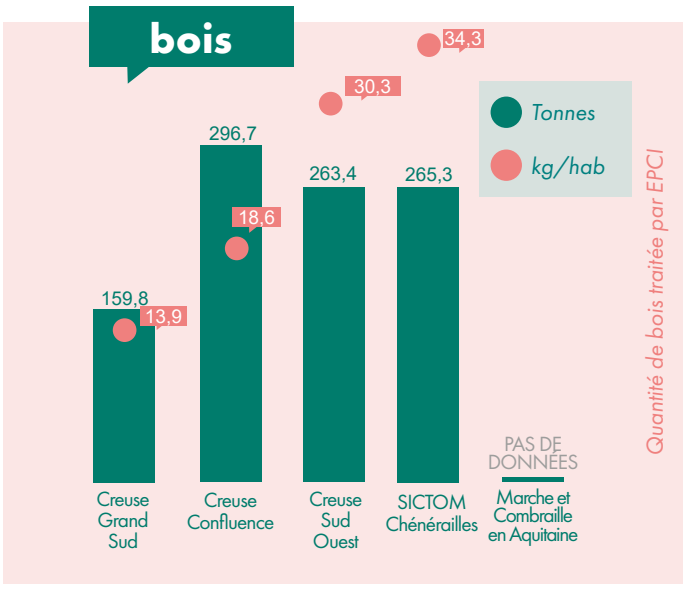
Quantités d'Ordures Ménagères par EPCI en kg/hab

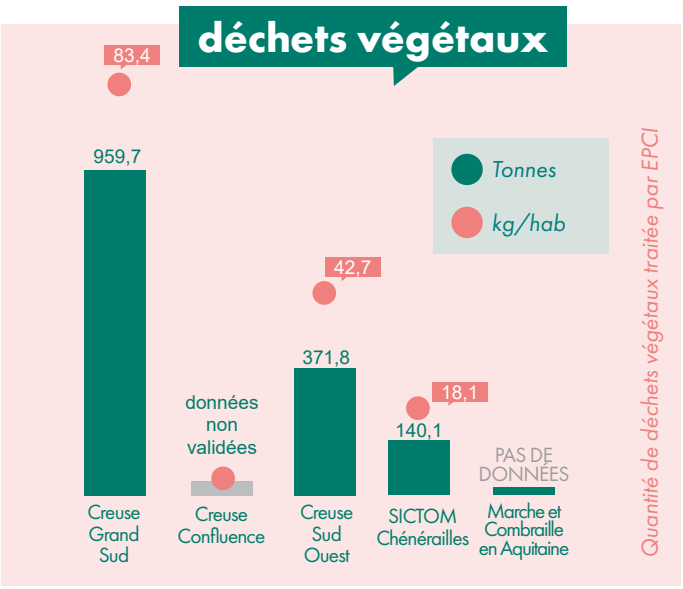
Les ordures ménagères du SICTOM de Chénérailles sont déposées au quai de transfert de Saint-Silvain-Bas-le-Roc et sont transférées en mélange avec celles de Creuse Confluence. La quantité traitée sur les unités est calculée en proportion des apports respectifs effectués au quai de transfert par les 2 collectivités.

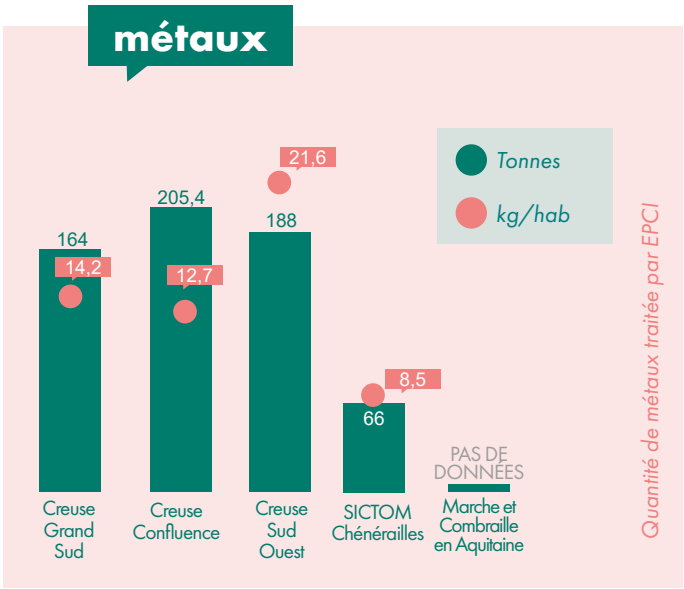


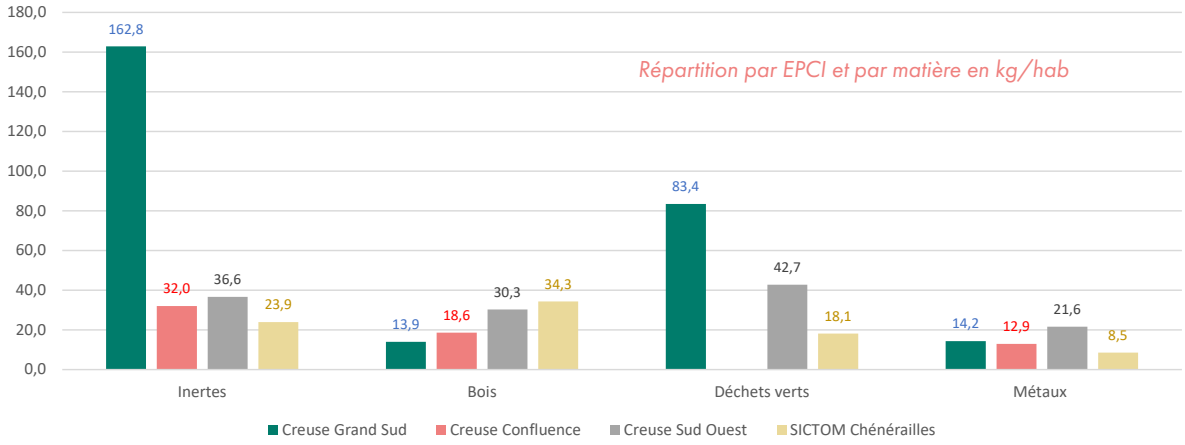
2.3- Les matières déposées en déchèteries











REPRENEURS	Creuse Grand Sud	Creuse Confluence	Creuse Sud Ouest	SICTOM de Chénérailles	Marche et Combraille en A.
INERTES	FAYOLLE & Fils SA	CMGO Glénic	LANGLADURE Recyclage	CMGO Glénic	Suivant repreneurs de la déchèterie de Giat (63)
BOIS	SUEZ/Corrèze Fertil'	PAPREC Coved	VEOLIA	SUEZ/Evolis23	
DÉCHETS VERTS	SUEZ / VALCOR 19	Evolis 23	LANGLADURE Recyclage	SUEZ	
MÉTAUX	SUEZ	Auto Casse FERRARI	SIRMET	Auto Casse FERRARI	
DDS	SUEZ puis LAMBERTY	LAMBERTY	LAMBERTY	LAMBERTY	

Deux autres catégories de déchets, collectées principalement en déchèteries et traitées hors REP, font l'objet d'une prise en charge par les collectivités. Ce sont le bois et les végétaux.

Pour le traitement de ces matières les EPCI font appel à des prestataires extérieurs (dont Evolis 23 pour le traitement du bois et des végétaux de certains EPCI).

2.4- Perspectives

La mutualisation des filières REP en déchèteries sera étudiée au cours de l'année 2026.

PARTIE 4
BUDGET

4. Budget

L'exercice 2025 s'est déroulé sans mauvaise surprise et s'est même terminé avec un excédent confortable. Cela s'explique par les hypothèses de calcul des contributions des EPCI qui étaient assez pessimistes et conduit à les surévaluer. L'excédent ainsi constitué a vocation, d'une part, à être conservé pour amortir les probables hausses des coûts des années à venir, et d'autre part, à aider les actions de prévention menées par les EPCI lorsque celles-ci dépendent d'une compétence non transférée.

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	
Libellé secteur gestion	Réalisé
Général	227 685
Communication	736
Prévention	165 550
Transfert/Transport	17 569
Tri Conditionnement	394 282
Autre valorisation	177 525
Stockage	402 473
Inertes	16 581
DDS et incinération	1 288 469
TOTAL	**2 690 870**

RECETTES	
Objet	Réalisé
Vente matériaux	238 205
Ventes produits (composteurs, broyage à domicile...)	132 404
Soutiens	853 991
Contributions	1 910 923
Autres (remboursements, cessions, annulations de charge)	6 905
TOTAL	**3 142 427**

Résultat : 451 557





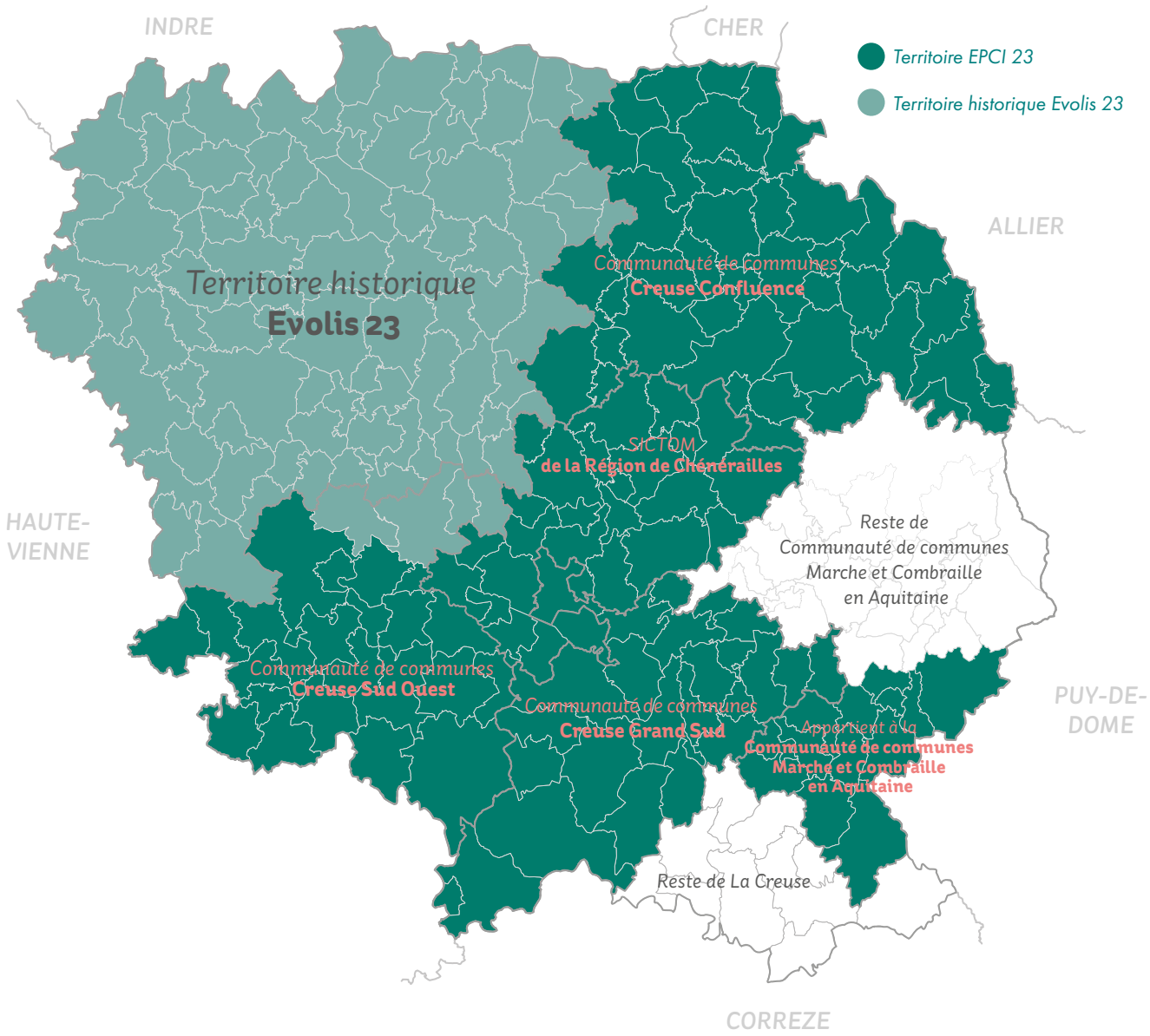
SYNTHÈSE GLOBALE

1 - Mode de fonctionnement

Pour faire face aux difficultés liées au traitement des déchets, les collectivités et établissements publics de Creuse font front commun . Au **1er janvier 2024**, cinq EPCI du département ont transféré leurs compétences **« Prévention des déchets »** et **« Traitement des déchets »** à Evolis 23 :

- Communauté de Communes Creuse Confluence
- SICTOM de Chénérailles
- Communauté de Communes Creuse Grand Sud
- Communauté de Communes Creuse Sud Ouest
- Communauté de Communes Marche et Combrailles en Aquitaine

La collecte et le transport des déchets restent quant à eux des compétences propres à chaque EPCI.



*population de référence Insee 2022 applicable au 01/01/2025

2 - **Prévention**

L'année 2025 a été l'année de l'approbation par tous les EPCI du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers** (PLPDMA) commun et le début de plusieurs actions : installation de composteurs collectifs, animations diverses et mise à disposition gratuite de gobelets réutilisables pour les évènements du territoire.

3 - **Traitement**

Le traitement désigne la phase débutant à l'arrivée des déchets sur le site final de traitement ou de valorisation. Cette étape concerne l'ensemble des flux de déchets, à l'exception de ceux couverts par les filières à responsabilité élargie du producteur (REP), hors emballages, qui restent à la charge des EPCI (comme les DEEE, DEA, etc.).

Evolis 23 est donc responsable des étapes de **tri** et de **valorisation des déchets recyclables** ainsi que du **traitement ultime des déchets collectés** (stockage, incinération...).

Evolis 23 est en charge de tous les marchés, contrats, suivi des soutiens... il assure un rôle de **pilote** et de **coordinateur**.

3 - **Budget et finances**

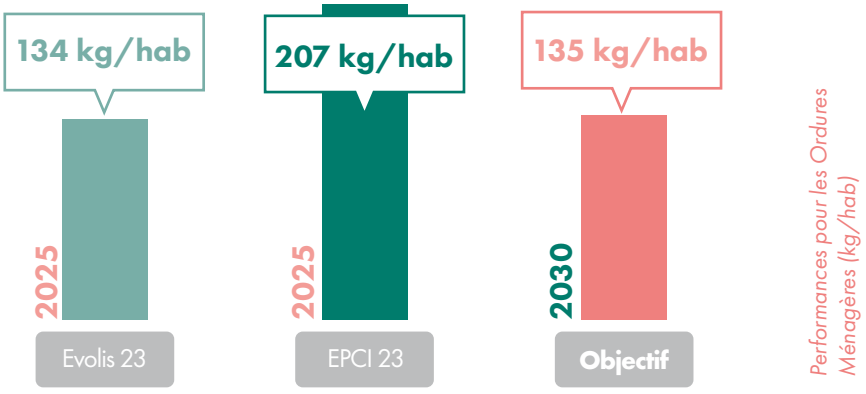
- Les dépenses et recettes de **prévention** sont mutualisées entre tous les EPCI **y compris** Evolis 23, au prorata des habitants.
- Les dépenses et recettes de **traitement** sont mutualisées entre tous les EPCI **sauf** Evolis 23, au prorata des habitants.
- Le regroupement de tous les **contrats CITEO** en un seul permettant un gain, ce dernier est mutualisé entre tous les EPCI **y compris** Evolis 23.

Pour l'ensemble des EPCI, le besoin de financement (différence entre recettes et dépenses) fait l'objet d'**un appel à contribution**. En 2025 celle-ci s'élève à **40€/hab** en moyenne.

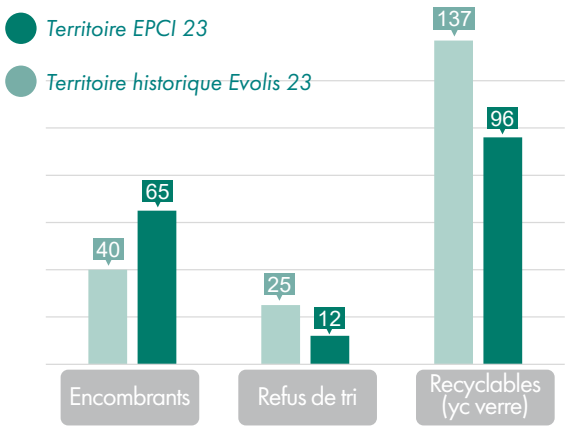
Cette contribution est modulée en fonction des performances de chaque EPCI (kg/hab OMr, kg/hab REC dont verre, kg/hab refus, kg/hab ENC, nombre de filières REP mises en place) de l'année n-1, voire n-2 si les données n-1 ne sont pas disponibles. Ainsi le calcul de la contribution 2025 s'est basé sur les données 2024. Les EPCI « performants » bénéficiant d'une minoration de leur contribution, qui s'équilibre avec une majoration pour ceux qui le sont moins.

L'enveloppe de cette modulation s'élève à 7% de la contribution totale.

Le budget global d'Evolis 23 est donc construit et suivi de manière à faire ressortir un budget pour les EPCI (avec des contributions comme sources de financement) et un budget pour le secteur « historique » d'Evolis 23 (avec la TEOM comme source de financement).



Performances pour les autres flux (kg/hab)



Nombre de REP mises en place par déchèteries

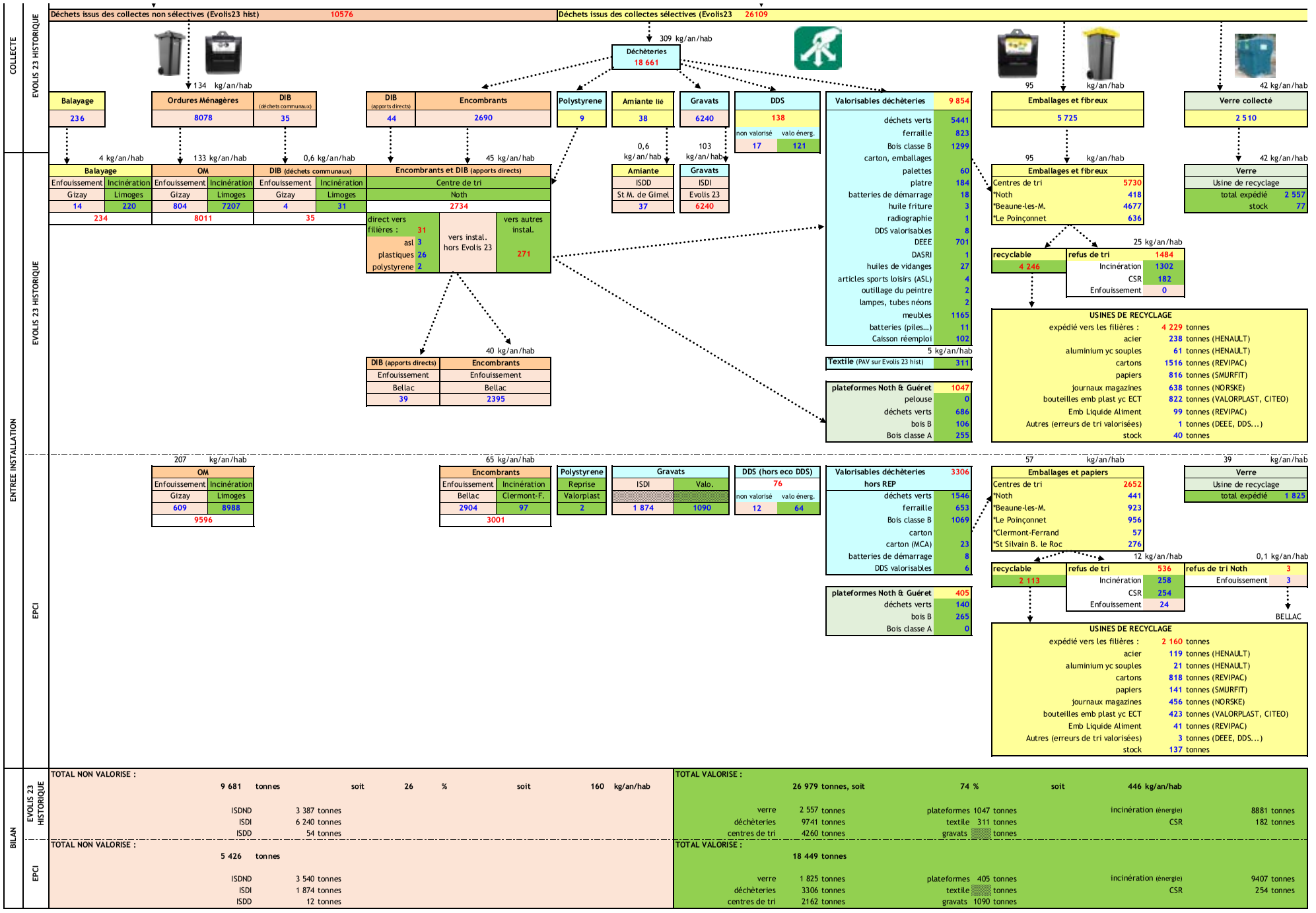


REP
= filières à responsabilité élargie du producteur (REP) comme les DEEE, les DDS ...

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	
Libellé secteur gestion	Réalisé
Général	1 985 392
Communication	58 768
Exploitation	1 458 117
Prévention	394 668
Précollecte	905 983
Collecte	4 246 854
Transfert/Transport	580 155
Tri Conditionnement	1 481 224
Autre valorisation	474 114
Stockage	885 685
Inertes	25 587
DDS et incinération	2 523 414
TOTAL	**15 019 961**

RECETTES	
Objet	Réalisé
Vente matériaux	894 672
Prestation à des tiers (autres collectivités)	57 088
Ventes produits (composteurs, broyage à domicile...)	291 810
Soutiens	2 321 674
Aides	159 211
TEOM + contributions	10 717 478
Redevance spéciale (professionnels) et accès déchèteries	987 324
Autres (remboursements, cessions, annulations de charge)	305 538
TOTAL	**15 734 795**

Résultat : 714 834


COLLECTE
EVOLIS 23 HISTORIQUE
ENTREE INSTALLATION
EVOLIS 23 HISTORIQUE
EPCI
BILAN
EVOLIS 23 HISTORIQUE
EPCI
Déchets issus des collectes non sélectives (Evolis23 hist) 10576
Déchets issus des collectes sélectives (Evolis23 26109
309 kg/an/hab
Déchèteries 18 661
134 kg/an/hab
Balayage 236
Ordures Ménagères 8078
DIB (déchets communaux) 35
DIB (apports directs) 44
Encombrants 2690
Polystyrene 9
Amiante lié 38
Gravats 6240
DDS 138
non valorisé 17
valo énerg. 121
Valorisables déchèteries 9 854
déchets verts 5441
ferraille 823
Bois classe B 1299
carton, emballages
palettes 60
platre 184
batteries de démarrage 18
huile friture 3
radiographie 1
DDS valorisables 8
DEEE 701
DASRI 1
huiles de vidanges 27
articles sports loisirs (ASL) 4
outillage du peintre 2
lampes, tubes néons 2
meubles 1165
batteries (piles...) 11
Caisson réemploi 102
95 kg/an/hab
Emballages et fibreux 5 725
42 kg/an/hab
Verre collecté 2 510
4 kg/an/hab
133 kg/an/hab
0,6 kg/an/hab
45 kg/an/hab
0,6 kg/an/hab
103 kg/an/hab
Balayage
Enfouissement Incinération
Gizay Limoges
14 220
234
OM
Enfouissement Incinération
Gizay Limoges
804 7207
8011
DIB (déchets communaux)
Enfouissement Incinération
Gizay Limoges
4 31
35
Encombrants et DIB (apports directs)
Centre de tri
Noth
2734
direct vers filières : 31
asl 3
plastiques 26
polystyrene 2
vers instal. hors Evolis 23
vers autres instal. 271
Amiante
ISDD
St M. de Gimel
37
Gravats
ISDI
Evolis 23
6240
95 kg/an/hab
Emballages et fibreux
Centres de tri 5730
*Noth 418
*Beaune-les-M. 4677
*Le Poinçonnet 636
42 kg/an/hab
Verre
Usine de recyclage
total expédié 2 557
stock 77
25 kg/an/hab
recyclable 4 246
refus de tri 1484
Incinération 1302
CSR 182
Enfouissement 0
40 kg/an/hab
DIB (apports directs)
Enfouissement
Bellac
39
Encombrants
Enfouissement
Bellac
2395
5 kg/an/hab
Textile (PAV sur Evolis 23 hist) 311
plateformes Noth & Guéret 1047
pelouse 0
déchets verts 686
bois B 106
Bois classe A 255
USINES DE RECYCLAGE
expédié vers les filières : 4 229 tonnes
acier 238 tonnes (HENAULT)
aluminium yc souples 61 tonnes (HENAULT)
cartons 1516 tonnes (REVIPAC)
papiers 816 tonnes (SMURFIT)
journaux magazines 638 tonnes (NORSKE)
bouteilles emb plast yc ECT 822 tonnes (VALORPLAST, CITEO)
Emb Liquide Aliment 99 tonnes (REVIPAC)
Autres (erreurs de tri valorisées) 1 tonnes (DEEE, DDS...)
stock 40 tonnes
207 kg/an/hab
65 kg/an/hab
57 kg/an/hab
39 kg/an/hab
OM
Enfouissement Incinération
Gizay Limoges
609 8988
9596
Encombrants
Enfouissement Incinération
Bellac Clermont-F.
2904 97
3001
Polystyrene
Reprise
Valorplast
2
Gravats
ISDI Valo.
1 874 1090
DDS (hors eco DDS)
76
non valorisé 12
valo énerg. 64
Valorisables déchèteries hors REP 3306
déchets verts 1546
ferraille 653
Bois classe B 1069
carton
carton (MCA) 23
batteries de démarrage 8
DDS valorisables 6
plateformes Noth & Guéret 405
déchets verts 140
bois B 265
Bois classe A 0
Emballages et papiers
Centres de tri 2652
*Noth 441
*Beaune-les-M. 923
*Le Poinçonnet 956
*Clermont-Ferrand 57
*St Silvain B. le Roc 276
Verre
Usine de recyclage
total expédié 1 825
12 kg/an/hab
0,1 kg/an/hab
recyclable 2 113
refus de tri 536
Incinération 258
CSR 254
Enfouissement 24
refus de tri Noth 3
Enfouissement 3
BELLAC
USINES DE RECYCLAGE
expédié vers les filières : 2 160 tonnes
acier 119 tonnes (HENAULT)
aluminium yc souples 21 tonnes (HENAULT)
cartons 818 tonnes (REVIPAC)
papiers 141 tonnes (SMURFIT)
journaux magazines 456 tonnes (NORSKE)
bouteilles emb plast yc ECT 423 tonnes (VALORPLAST, CITEO)
Emb Liquide Aliment 41 tonnes (REVIPAC)
Autres (erreurs de tri valorisées) 3 tonnes (DEEE, DDS...)
stock 137 tonnes
TOTAL NON VALORISE :
9 681 tonnes soit 26 % soit 160 kg/an/hab
ISDND 3 387 tonnes
ISDI 6 240 tonnes
ISDD 54 tonnes
TOTAL VALORISE :
26 979 tonnes, soit 74 % soit 446 kg/an/hab
verre 2 557 tonnes
déchèteries 9741 tonnes
centres de tri 4260 tonnes
plateformes 1047 tonnes
textile 311 tonnes
gravats tonnes
incinération (énergie) 8881 tonnes
CSR 182 tonnes
TOTAL NON VALORISE :
5 426 tonnes
ISDND 3 540 tonnes
ISDI 1 874 tonnes
ISDD 12 tonnes
TOTAL VALORISE :
18 449 tonnes
verre 1 825 tonnes
déchèteries 3306 tonnes
centres de tri 2162 tonnes
plateformes 405 tonnes
textile tonnes
gravats 1090 tonnes
incinération (énergie) 9407 tonnes
CSR 254 tonnes

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Patrick ROUGEOT • COMITE DE REDACTION : Service Déchets Evolis 23 • CREDITS PHOTO : Service Communication, Freepik, autre (si mentionné) • MISE EN PAGE : Service Communication • Evolis 23 Les Grandes Fougères 23300 NOTH - 05 55 89 86 00 - www.evolis23.fr - SIREN 252 326 079

Le rapport d'activité de l'année 2025 a été édité en septembre 2026.